

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Band:** 18 (1900)  
**Heft:** 74

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Abonnements:**

Schweiz: Jährlich Fr. 6.  
2tes Semester . . . 3.  
Ausland: Zuschlag des Post.  
Es kann nur bei der Post  
abonnirt werden.

**Abonnements:**

Suisse: un an . . . fr. 6.  
2<sup>e</sup> semestre . . . 3.  
Etranger: Plus frais de port.  
On s'abonne exclusivement  
aux offices postaux.

# Schweizerisches Handelsamtsblatt

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Prix du numéro 10 cts.

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: <b>Rudolf Mosse</b> , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszelle (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: <b>Rodolphe Mosse</b> , Zürich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

**Inhalt — Sommaire**

Handelregister. — Registre du commerce. — Banque Populaire de Lugano à Lugano.

### Amtlicher Teil — Partie officielle

#### Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

##### I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

###### Fribourg — Fribourg — Friburgo

###### Bureau Tafers / Bezirk Sessel.

1900. 14. Februar. Inhaberin der Firma **Anna-Maria Vonlanthen** in Heitewyl, Gemeinde Düringen, ist **Anna-Maria Vonlanthen**, geb. Gugler, Ehefrau des Peter, von St. Antoni, wohnhaft in Heitewyl. Natur des Geschäftes: Spezereihandlung. Geschäftslokal: Heitewyl.

###### Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1900. 22. Februar. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Compagnie de la Mine d'or d'Ata** in Basel (S. H. A. B. Nr. 47 vom 23. Februar 1895, pag. 491) hat in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. Dezember 1899 ihre Statuten dahin abgeändert, dass der Sitz der Gesellschaft nach London verlegt wird. Die Firma ist daher in Basel erloschen.

23. Februar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Marxer & Co** in Basel (S. H. A. B. Nr. 312 vom 6. Oktober 1899, pag. 1257—58) ist durch Konkurs aufgelöst worden; die Firma wird infolgedessen von Amtswegen gestrichen.

23. Februar. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Basler Handelsbank** in Basel (S. H. A. B. Nr. 47 vom 2. April 1883, pag. 360) erteilt an Gottlieb Suter, von Basel, und an Hermann Zimmermann, von Zürich, beide wohnhaft in Basel, vom 1. März 1900 an Kollektivprokura in dem Sinne, dass jeder derselben befugt sein soll, mit einem der andern Unterschriftsberechtigten zusammen für die Gesellschaft rechtsverbindlich zu zeichnen.

24. Februar. Die **Basler Milchgenossenschaft** in Basel, hat in der Generalversammlung vom 9. Februar 1900 ihre Statuten revidiert und dabei folgende Änderungen der im S. H. A. B. Nr. 271 vom 26. Dezember 1892, pag. 1400 publizierten Thatsachen getroffen: An Stelle der bisher vorgesehenen Real- oder Personal-Kaution hat jedes neu eintretende Mitglied ausser einem Eintrittsgeld von zweihundert Franken (Fr. 200) seinen Anteil an Inventar nach Massgabe der letzten Jahresrechnung und eine Mitgliedgarantie von eintausend Franken (Fr. 1000) einzuzahlen. In Abänderung der bisherigen bezüglichen Bestimmung hat jedes Mitglied an dem sich aus der Jahresrechnung ergebenden Reingewinn gleiches Anrecht. Die Organe der Genossenschaft sind: die jährlich zweimal, und zwar in der ersten Hälfte des Monats März und in der ersten Hälfte des Monats Juni in ordentlicher Weise einzuberufende Generalversammlung; der aus zwei Mitgliedern, nämlich dem Präsidenten und dem Kassier bestehende Vorstand, welche jederzeit wieder wählbar sind, und die Rechnungsrevisoren. Die übrigen Änderungen in den Statuten berühren die im Schweiz. Handelsamtsblatt publizierten Thatsachen nicht.

###### Waadt — Vaud — Vaud

###### Bureau de Morges.

1900. 24. février. Dans son assemblée générale du 15 janvier 1900, la **Société de fromagerie de Vuillierens**, association dont le siège est à Vuillierens (F. o. s. du c. des 17 décembre 1890, n<sup>o</sup> 182, page 186, et 9 août 1898, n<sup>o</sup> 227, page 950), a procédé au renouvellement de son comité et a élu caissier Georges Moinat, à Vuillierens. Les autres membres ont été confirmés dans leurs fonctions.

24. février. Dans son assemblée générale du 28 janvier 1900, la **Jeune Helvétie de Morges**, société dont le siège est à Morges (F. o. s. du c. du 13 mai 1896, n<sup>o</sup> 133, page 549), a procédé au renouvellement de son comité et a élu président Georges Jaccoud, et secrétaire Arthur Delisle, les deux à Morges.

###### Bureau de Moudon.

24. février. Le chef de la maison **Théodore Bloch**, à Moudon (F. o. s. du c. du 21 février 1896, page 195, et 11 mars 1898, page 307), fait inscrire que son genre de commerce actuel est magasin d'étoffes.

24. février. Théodore, fils de Clément Bloch, et son fils, Isaac Bloch, les deux de Chabrey, domiciliés à Moudon, ont constitué en cette ville, sous la raison sociale **Théodore et Isaac Bloch**, une société en nom collectif qui a commencé le 15 février 1900. Genre d'affaires: Commerce de bestiaux.

24. février. La raison **Elise Cuénoud**, à Curtelles (F. o. s. du c. du 11 mai 1896, page 541), est radiée ensuite du décès de la titulaire.

###### Bureau de Vevey.

23. février. Le chef de la maison **F. Schutz**, à Vevey, est Fritz, fils de Bénédic Schutz, de Sumiswald (Berne), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Boucherie. Magasin: Rue d'Italie 44, à Vevey.

24. février. Sous la dénomination de **Société de Laiterie de Jongny**, il existe, à Jongny, une association qui a pour but la construction et l'aménagement d'un bâtiment destiné à la mise en commun du lait des vaches des sociétaires pour la vente en nature. Les statuts ont été adoptés

par l'assemblée générale du 7 août 1899. La durée de la société est illimitée. Il pourra en tout temps être reçu de nouveaux membres de l'association. Pour être admis, il faut une décision de l'assemblée générale, prise au scrutin secret et à la majorité absolue du nombre total des sociétaires et payer la finance d'entrée fixée par la dite assemblée. Tant que la société n'aura pas voté sa dissolution tout sociétaire pourra se retirer à la fin d'un exercice annuel, moyennant une demande écrite, adressée au président au moins un mois à l'avance et ensuite de motifs reconnus valables par l'assemblée générale. Au cas où ces motifs ne seraient pas reconnus valables le sociétaire démissionnaire perd ses droits au fonds social et sa part aux bénéfices de l'année courante, tout en restant solidaire des pertes éventuelles; la qualité de sociétaire se perd en outre par l'exclusion et par la faillite. Pour couvrir les frais d'installation d'ameublement et achat d'ustensiles servant à l'exploitation de la laiterie, il est versé par chaque sociétaire la somme de vingt francs qui constitue son droit de membre fondateur; les frais généraux pour l'exploitation annuelle de la laiterie seront payés par les sociétaires au prorata du lait apporté pendant l'année. Les sociétaires sont co-propriétaires des biens de la société et en cette qualité débiteurs collectifs et solidaires de toutes les dettes qui pourraient être créées par la suite. En dehors des cas où la loi prescrit une publication dans la Feuille officielle suisse du commerce les avis de l'association ont valablement lieu dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. Les organes de l'association sont: l'assemblée générale et le comité, composé de trois membres et deux suppléants nommés chaque année par l'assemblée générale. Le président et le secrétaire signent tous les actes de la société et obligent seuls cette dernière par leurs signatures collectives vis-à-vis des tiers. Le comité est composé de: Victor Taverner, président; Alfred Taverner, secrétaire; Alois Taverner, caissier, les trois de Jongny, y domiciliés. Les suppléants sont: Frédéric Chaudet, de Corsier, et Emile Pasche, d'Oron-la-Ville, domiciliés à Jongny.

24. février. La **Société du Cercle de Marché**, à Vevey (F. o. s. du c. du 6 février 1889, n<sup>o</sup> 19, page 108), fait inscrire que dans sa séance du 12 janvier 1900 la commission s'est constituée en nommant: Maurice Courve, précédemment secrétaire, aux fonctions d'économiste en remplacement de Etienne de Blonay, démissionnaire, et Théodore Hottinger, de La Tour-de-Peilz, y domicilié, aux fonctions de secrétaire.

24. février. La raison **V<sup>e</sup> Sorex-Grobet**, à Vevey (F. o. s. du c. du 31 octobre 1888, n<sup>o</sup> 116, page 882), est radiée ensuite de remise de commerce

###### Neuchâtel — Neuchâtel — Neuchâtel

###### Bureau de Boudry.

1900. 26. février. La raison **Rossetti frères**, à Colombier (F. o. s. du c. du 13 février 1895, n<sup>o</sup> 36, page 144), est radiée ensuite de dissolution d'entente entre parties.

26. février. Le chef de la maison **Pierre Rossetti, successeur de Charles Deagostini**, à Colombier, est Pierre Rossetti, de Arola, Novarre (Italie), domicilié à Colombier. Genre de commerce: Entrepreneur de maçonnerie. Bureaux: Avenue de la Gare.

###### Bureau de La Chaux-de-Fonds.

22. février. La raison **L. Gygi**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 16 mai 1883, n<sup>o</sup> 71), est éteinte ensuite de cessation de commerce.

###### Genève — Genève — Ginevra

1900. 23. février. La raison **J. Pellet**, à Genève (F. o. s. du c. du 14 janvier 1892, n<sup>o</sup> 9, page 85), est radiée ensuite du décès du titulaire, survenu le 23 août 1899.

La maison est continuée depuis cette date, avec reprise de l'actif et passif sous la raison **Veuve Joseph Pellet**, à Genève, par la veuve du précédent, Madame Joseph Pellet, née Veuillet, d'origine française, domiciliée à Genève. Genre d'affaires: Café-restaurant et logis à pied. Locaux: 21, Rue de la Pépinière.

23. février. La **Compagnie internationale du Gaz aérogène (système van Vriesland)** dont le siège est, à Genève a, dans son assemblée générale du 15 février 1900, modifiée ses statuts, en ce sens, que le capital social a été réduit à six cent cinquante mille francs (fr. 650,000), divisé en 6500 actions de 100 francs chacune, au porteur. Les autres points de la publication faite dans la F. o. s. du c. du 21 décembre 1898, n<sup>o</sup> 347, page 144, n'ont pas subi de modifications.

24. février. Le chef de la maison **Frey Louis**, à Plainpalais, commença le 1<sup>er</sup> février 1900, est Louis Frey, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Pension d'étrangers. Locaux: 46, Boulevard des Philosophes. (Ancien commerce Fritz Sutterlin.)

24. février. Les suivants: Lucien-Casimir Robert, et son frère, Eugène-Victor Robert, tous deux d'origine française, et domiciliés à St-Georges (Plainpalais), ont constitué à Genève, sous la raison sociale **Robert frères, tailleurs**, une société en nom collectif qui a commencé le 25 septembre 1899. Genre d'affaires: Tailleurs pour hommes et dames. Locaux: 8 Corratierie.

24. février. La raison **H. Trembley**, à Genève (F. o. s. du c. du 9 avril et 26 juin 1883, n<sup>o</sup> 51 et 96, pages 396 et 772), est radiée ensuite du décès du titulaire survenu le 6 novembre 1899.

François-Joseph, dit Francis Trembley, fils du défunt, et sa sœur, Agnès Trembley, femme autorisée de Cyrille Girod, tous deux d'origine française et domiciliés à Genève, ont constitué en cette ville, sous la raison **Trembley frère et sœur**, une société en nom collectif, qui a repris, dès le 6 novembre 1899, l'actif et le passif de l'ancienne maison. Genre d'affaires: Librairie-papeterie et impressions. Magasins: 4, Corratierie.

**Compte de profits et pertes**  
**de la Banque Populaire de Lugano à Lugano**  
**pour l'exercice 1899.**  
(Sauf ratification statutaire.)

Doit  
ChargesAvoir  
Produits

Doit		Charges		Avoir		Produits	
<b>I. Frais d'administration.</b>				<b>I. Produit du compte d'effets de change.</b>			
	37,800	21	Appointements et gratifications des employés et des agents.	Effets escomptés sur la Suisse:			
	1,380	20	Réparations et entretien du bâtiment de la banque.	Intérêts perçus	58,547. 61		
	4,600	—	Location des bureaux de la banque.	Réescompte de l'exercice précédent à 6%	7,868. 65		
	1,288	60	Chauffage et éclairage.		67,411. 26		
	8,849	61	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements etc.).	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6%	8,425. 85	58,985	91
	5,753	64	Ports de lettres, dépêches, etc.	Effets sur l'étranger:			
	56	—	Mobilier: Fournitures, entretien (amortissement).	Intérêts perçus	19,872. 40		
56,067	1,994	65	Assurances et divers.	Réescompte de l'exercice précédent à 6%	2,888. 75		
					21,711. 15		
<b>II. Impôts.</b>				<b>II. Intérêts créanciers et commissions.</b>			
	2,000	—	Impôt fédéral sur billets de banque.	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6%	4,159. 30	17,551	85
	13,200	—	Impôt cantonal sur billets de banque (fr. 12,000. — 8 % de l'émission et fr. 1200. — droit de garde).	Avances sur nantissements:			
	8,982	95	Autres impôts cantonaux.	Intérêts perçus	14,807. 80		
26,749	2,616	60	Impôts communaux.	Réescompte de l'exercice précédent à 6%	2,204. 25		
					16,512. 05		
<b>III. Intérêts débiteurs.</b>				<b>III. Produit des immeubles.</b>			
<i>a. Sur engagements en compte courant.</i>				<i>a. Sur créances en compte courant.</i>			
	7,274	89	A compte de banques d'émission et correspondants.	Des banques d'émission, correspondants et divers		21,027	25
	45,581	07	A comptes courants créanciers.	" comptes courants débiteurs	170,824	85	
	88,367	55	A dépôts en caisse d'épargne.	" divers: Changes, commissions	17,954	27	
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>				<i>b. Sur autres créances et placements.</i>			
Sur obligations:				D'effets publics:			
	82,859	86	Intérêts et coupons payés.	Bénéfice sur les cours des fonds publics propres	18,952. 50		
	28,799	81	Intérêts et coupons échus, non perçus.	Intérêts perçus sur les fonds publics propres	76,521. 08		
178,998	37,770	46	A déduire: Intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1899	18,921. 75		
					104,895. 28		
<b>IV. Pertes et amortissements.</b>				<b>IV. Droits et indemnités.</b>			
	2,000	—	Sur effets escomptés sur la Suisse.	Droits de garde sur dépôts de titres et valeurs		746	65
	1,000	—	" comptes courants débiteurs.	<b>V. Produits divers.</b>			
	48,082	—	" effets publics (moins-value).	Bénéfice sur billets de banque étrangers, agio et divers		18,378	92
	4,800	—	bâtiment de la banque.	Divers	4,648	62	18,022
56,882	1,000	—	Allocation au fond de bienfaisance et d'intérêt public.	<b>VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.</b>			
				Sur comptes courants débiteurs		188	96
				Sur effets escomptés sur la Suisse		68	85
				<b>VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.</b>			
				Report à nouveau		1,860	56
429,177	18					429,177	18

## Annexe au compte de profits et pertes de la Banque Populaire de Lugano pour l'exercice 1899.

## Répartition du bénéfice, suivant art. 9, 10 et 29 des statuts \*).

Le bénéfice net de l'exercice 1899 est de (y compris le solde de 1898)	fr. 115,483. 70
A déduire: Allocation au fonds de réserve extraordinaire montant déjà passé à compte de profits et pertes	25,000. —
	fr. 90,483. 70
5 % dividende sur le capital versé de fr. 1,000,000. —	fr. 50,000. —
8 % " supplémentaire	" 80,000. —
Tantièmes au conseil d'administration, 10 % sur fr. 88,623. 14	" 8,862. 80
" au directeur et aux employés, 10 % sur fr. 88,623. 14	" 8,862. 80
Report à nouveau	" 2,759. 10
	fr. 90,483. 70

\* Art. 9. L'assemblée des actionnaires, sur la proposition du conseil d'administration, peut décider la création de fonds de réserve extraordinaires ou d'autres fonds avec des destinations spéciales.

Art. 10. Lorsque le fonds de réserve ordinaire arrive au 80 % du capital, et jusqu'au moment de devoir, cas échéant, le réintégrer, la quote-part des bénéfices et les autres revenus destinés à ce fonds, pourront être répartis comme dividende sur la proposition du conseil d'administration et délibération de l'assemblée des actionnaires à la majorité des  $\frac{2}{3}$  des voix.

Art. 29. L'exercice annuel finit le 31 décembre de chaque année. Sur le bénéfice net résultant du bilan après, cas échéant, les allocations spéciales aux fonds de réserve (art. 9), il sera premièrement réparti aux actionnaires un dividende de 5 % sur le capital versé.

L'excédant sera réparti de la manière suivante:

- 50 % dividende supplémentaire aux actionnaires.
- 80 % au fonds de réserve ordinaire.
- 10 % au conseil d'administration.
- 10 % au directeur et aux employés.

Lorsque le dividende total atteint 7 % du capital versé, le conseil d'administration pourra destiner une quote-part supérieure à 30 % au fonds de réserve ordinaire. Une proposition dans ce sens ne pourra être modifiée par l'assemblée des actionnaires qu'à une majorité des  $\frac{2}{3}$  des voix.

Les dividendes non encaissés après 5 ans deviendront propriété de la société et leur montant sera versé au fonds de réserve.



Annexes au bilan annuel de la Banque Populaire de Lugano au 31 décembre 1899.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1899. Table with columns for emission, in cash, and in circulation for 15,000, 10,000, and 25,000 francs.

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers. Table showing details of current accounts receivable, including interest and remittance dates.

Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Table of savings deposits with columns for conditions of repayment, deposit amounts, and corresponding interest earned.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Basel. Steinacher & Rueff Antwerpen.

Telegramm-Adresse: Spedition Basel. Spedition u. Kommission. Spedition Anvers.

Regelmässiger täglicher direkter Sammeldienst zu äusserst vorteilhaften Bedingungen bei coulantester Bedienung zwischen Antwerpen und Basel für Gütertransporte ab Belgien, England, Amerika, Norddeutschland, Dänemark, Skandinavien, Russland etc.

Eigener prompter Sammelverkehr ab Havre für Kaffee etc. Korrespondenten: die Herren F. Puthet & Co., 188, Rue Victor Hugo, Havre.

Vorteilhafteste kontraktliche Uebereinkommen mit nur erstklassigen Gesellschaften für Rheintransporte ab belgischen und holländischen Häfen.

Verzollung, Verteilung und Formierung von Sammelwagen aus und nach allen Richtungen.

Billigste Réexpédition von Stückgütern aller Art. Sachgemässe und prompteste Behandlung von Gütern im Veredlungsverkehr. Lagerung.

Preisangelegenheiten aus der Schweiz (nach Basel erbeten) werden umgehend beantwortet. (232)

Chemin de fer régional Tramelan-Tavannes

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

le mercredi, 21 mars 1900, à 3 1/2 h. du soir à l'Hôtel de la Poste, à Tramelan-dessus.

Ordre du jour:

- 1. Rapport sur l'exercice de 1899. 2. Rapport des contrôleurs. 3. Application du produit net de 1899. 4. Nomination des contrôleurs.

Dès le 10 mars 1900, le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des vérificateurs, seront à la disposition des actionnaires au bureau de l'administration, gare de Tramelan.

Messieurs les actionnaires justifieront de leurs droits de prendre part à l'assemblée, par le dépôt de leurs titres, au bureau de l'administration, dès le 5 mars 1900, et le jour de l'assemblée, au bureau siégeant à l'Hôtel de la Poste jusqu'à 3 1/4 heures du soir. Contre dépôt de ces titres, il sera délivré des cartes de légitimation, donnant droit au parcours gratuit sur la ligne, pendant la journée du 21 mars 1900.

Ces cartes sont personnelles et ne peuvent être transmises. (309) Tramelan, le 24 février 1900.

Au nom du conseil d'administration, Le président: Léon Ferrin.

Publikationen

von F. Hügli, Staatsbuchhalter, in Bern. Neu: Buchhaltungsstudien Fr. 3. 60 Die Buchhaltungs-Systeme u. Buchhaltungs-Formen. Ein Lehrbuch d. Buchhaltung » 10. — geb. » 13. —

Die einfache Buchhaltung » 1. 60 Die doppelte Buchhaltung » 2. — 2. Auflage » 2. — Die konstante Buchhaltung » 2. 40

Anzeichnungen: Goldene Medaille auf der internationalen Ausstellung für Buchhaltung in Genua 1892. Ehren-Diplom (höchste Auszeichnung) Lyon 1895. Silberne Medaille an der Landesausstellung in Genf 1896. (302) Verlag von K. J. Wyss in Bern.

Wer Vertreter u. Vertretungen

sucht, abnormiere oder wende sich an den Schweiz. Vermittler für Export und Import, Zürich II. (279) Probenummer gratis.

Commis.

Ein junger Mann, Deutschschweizer, 27 Jahre alt, militärfrei, umfangreiche Kenntnisse in der französischen Sprache besitzend, und auch alle vorkommenden Arbeiten der Buchhaltung kennend, sucht entsprechende Stelle, wenn möglich per sofort. Gute Zeugnisse zu Diensten. — Offerten sub Z. K. 1410 an Rudolf Mosse, Zürich. (807)

Laufen a. d. Eyach

(Württemberg)

Forstpflanzen-Verkauf.

Unterzeichneter hat auf kommandes Frühjahr folgende Pflanzen zu verkaufen: (97)

- 500,000 Stück 4- u. 5jäh. verschulte Fichten, 300,000 » 2jäh. Fichtensämlinge, 200,000 » schütteleire Forchen, 20,000 » 3jäh. verschulte Weymutskiefern, 50,000 » 2jährige Sämlinge von Weymutskiefern, 5,000 » 3jäh. verschulte Douglasfichten, 20,000 » 3j. verschulte Lärchen, 50,000 » 2jäh. Lärchensämlinge, 20,000 » 4jäh. verschulte Ahorn, 1 bis 1,50 m, 20,000 » 4jäh. verschulte Eschen 50 bis 80 cm, 50,000 » 2jäh. Sämlinge Eschen, 30,000 » 3jäh. verschulte Erlen, 80 bis 160 cm, 20,000 » 2jäh. Sämlinge Erlen.

Grössere Quantum Buchen, Eichen, Linden, Ulmen, Pappeln, Weissdorn. Sämtliche Pflanzen sind sehr schön bewurzelt und stockhaft. Muster und Preisliste gratis u. franko. Bestellungen wollen frühzeitig gemacht werden.

Jakob Schlegel, Pflanzschulen.

Portlandcement-Fabrik Laufen.

Die Herren Aktionäre der Portland-Cement-Fabrik Laufen werden hiemit zur ordentlichen Generalversammlung eingeladen auf

Donnerstag, den 8. März 1900, nachm. 3 Uhr, im Stadtkasino in Basel.

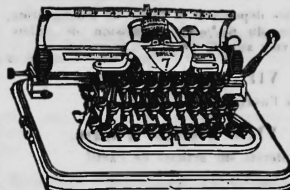
Traktanden:

- 1) Vorlage der Jahresrechnung und des Berichts der Rechnungsrevisoren. 2) Beschlussfassung über Verwendung des Reingewinnes. 3) Wahl der Revisoren pro 1900. Die auf die Jahresrechnung bezüglichen Belege, sowie der Bericht der Revisoren liegen bis und mit Mittwoch, den 7. März zur Einsicht der Aktionäre im Geschäftslokal in Laufen auf.

Laufen, den 26. Februar 1900.

Der Verwaltungsrat.

Die Blickensderfer Nr. 7 (neuestes Modell).



Vollkommenste Klaviatur-Maschine. Sichtbare Schrift, Tabulator etc. Feinste inländische Referenzen. Auch auf Ratenzahlung erhältlich.

Modell 7 (5 Kg) Fr. 900. (19) » 5 (3 ») » 220.

Wiederverkäufer Rabatt.

Kataloge durch den Alleinvertreter:

F. Seiler-Wethli,

Zeltweg Nr. 7, Zürich. — Telephon Nr. 2948.

Schweizerische Eisenbahnbank, Basel.

Die von der Generalversammlung auf

6 1/2 % = Fr. 30 per Aktie

festgesetzte Dividende pro 1899 kann vom 1. März an gegen Abgabe des Coupon Nr. 4 bezogen werden

- bei der Gesellschaftskasse, Aeschenvorstadt Nr. 16; » » Basler Handelsbank; » » Eidg. Bank (A. G.) in Zürich und deren Comptoirs; » den Herren Dreyfus Söhne & Cie; » » A. Sarasin & Cie. (305)

Renommiertes grosses Baugeschäft sucht gewiegten Kaufmann zu baldigem Eintritt als aktiven Teilhaber, resp.

kaufmännischen Leiter

mit einer Einlage von Fr. 75,000 bis Fr. 100,000.

Hohe Verzinsung und vollständige Sicherstellung durch 1. Hypothek. — Offerten sub Chiffre Z. Z. 600 befördert die Annoncen-Expedition Rud. Mosse, Zürich. (115)

Waagen jeder Grösse, Tragkraft und Konstruktion, für alle Zwecke des Handels, der Industrie,

des Verkehrs, der Landwirtschaft etc. Eisenbahnwagen-Waagen, Fuhrwerkswaagen, Viehwaagen, Schmalspurwaagen, Laufgewichts-, Decimal- u. s. w. Waagen, Registrierapparate.



Billigste Preise.

Prospekte gratis und franko.

Ph. Jac. Schotthöfer, Waagen- u. Maschinenfabrik, Schifferstadt, Bahnhof, Pfalz.

Vertreter für die Schweiz: E. Binkert-Siegwart, Ingenieur, Karthausgasse Nr. 11, Basel. (128)